



Convention financière

Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau, action n°1 :

Réalimentation des paléo-chenaux de l'île de la Platière

Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône



Convention financière

214_PGE_CF02

PTGE – Action n°1

**Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône
Conservatoire d'espaces naturels de l'Isère**

Titulaire

Conservatoire d'espaces naturels Isère- Avenir (CEN Isère)

14 décembre 2023

Commanditaire :



Sommaire

I. Contexte de la mission pour le CEN Isère	4
II. Présentation du Conservatoire.....	Erreur ! Signet non défini.
III. Description de l'action n°1 du PTGE.....	4
IV. Description de la méthodologie envisagée	6
IV.1. Présentation méthodologique.....	6
IV.2. Présentation de l'équipe concernée par la mission et compétence mobilisées.....	9
V. Répartition de la prise en charge financière.....	9
VI. Engagement des signataires.....	10
VII. Dénonciation	11
VIII. Calendrier prévisionnel de la mission.....	12

Entre

Le Conservatoire d'espaces naturels de l'Isère, association loi 1901, ayant son siège social 2, rue des mails 38120 SAINT EGREVE, n° SIRET 34788425600020, représenté par sa Présidente Marie-Pierre BARANI, et agissant en vertu d'une délibération du conseil d'administration réuni le 22 décembre 2020, dénommé le « **CEN Isère** »

D'une part,

Et

Et la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône,, représenté par, dénommée ci-après **CC EBER**

D'autre part

Il est convenu,

I. Contexte de la mission pour le CEN Isère

La présente convention financière détaille la proposition du CEN Isère à l'attention de la CC EBER relative au financement de l'action n°1 du PTGE sur l'île de la Platière.

Cette proposition du CEN Isère s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'action n°1 du PTGE visant à réalimenter les quatre paléo-chenaux de l'île de la Platière en ponctionnant les eaux du canal CNR.

Cette convention a pour objectif de préciser le fonctionnement pratique pour le financement de la part dévouée à la CC EBER.

II. Description de l'action n°1 du PTGE

A la suite du classement de la nappe de Péage de Roussillon en déficit quantitatif dans le SDAGE, intervenu après la publication de l'Étude sur les Volumes Prélevables (EVP) achevée en 2015, effectuée sous la maîtrise d'ouvrage du SMIRCLAID, ainsi que l'avis du Comité Scientifique du Comité de Bassin rendu en 2017, l'Etat a engagé en novembre 2017 la concertation pour l'élaboration du PTGE. Cette démarche vise à définir un programme d'action permettant à l'aquifère de ne plus être en déficit quantitatif, tout en garantissant l'ensemble des usages. L'EVP a également conclu que la seule réduction des prélèvements industriels ne suffirait pas retrouver le bon état de la forêt alluviale.

De nombreuses études préalables ont été réalisées afin de permettre au comité de pilotage du PTGE de choisir un scénario optimal à mettre en œuvre pour mettre fin à la situation de déficit quantitatif de la nappe.

Le point commun entre ces différents scénarios est la mise en œuvre d'une opération de soutien du niveau de la nappe par infiltration d'eau de surface du canal dans d'anciens chenaux du Rhône, aujourd'hui en eau seulement en période de crues.

Ce scénario modélisé par Hydrophis, validé par le Copil PGRE du 20 septembre 2022, prévoit la remise en eau de quatre paléo-chenaux du Rhône (Oves Sud, Grandes Oves, Platière-Noyer et Graviers-Buisson)

complétée par le report de prélèvements industriels actuellement effectués sur le champ captant Platière Centre vers le champ captant Terrasse Nord. Les prélèvements maximums sur le champ captant Platière Centre passeraient de 95 000 m³/jour à 65 000 m³/jour. La carte suivante présente le plan de principe de la réalimentation des paléo-chenaux :

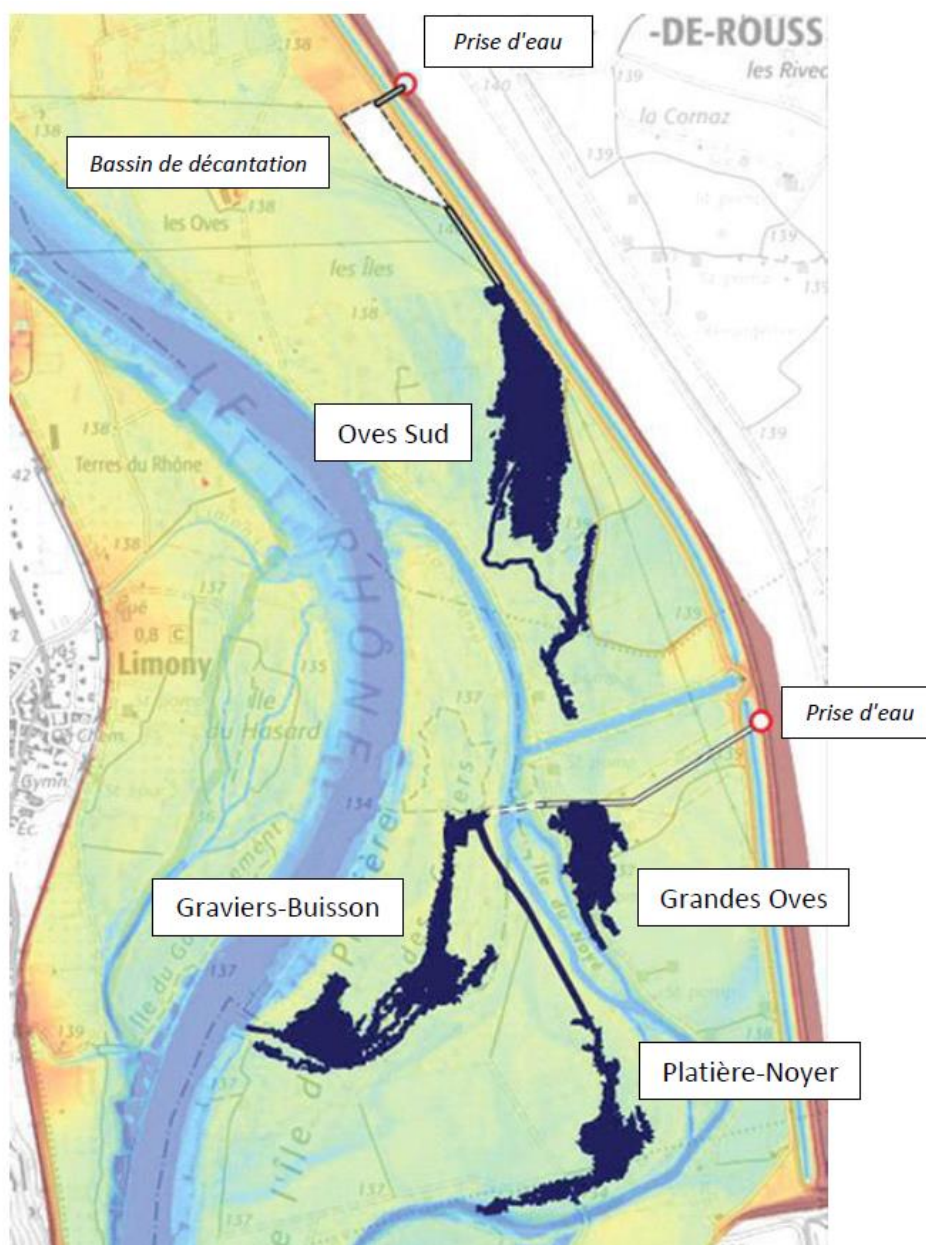


Figure 1 : plan de principe de la réalimentation des paléo-chenaux retenue lors du Copil PGRE du 20/09/2022

Le Conservatoire d'Espaces Naturels Isère, gestionnaire de la proche Réserve Naturelle de l'île de la Platière est désigné comme structure assurant la maîtrise d'ouvrage de cette opération de réalimentation des paléo-chenaux.

III. Description de la méthodologie envisagée

III.1. Présentation méthodologique

Le CEN Isère se charge de la maîtrise d'ouvrage de ce dossier.

Le CEN Isère propose la réalisation d'une sectorisation du projet global en différentes phases techniques.

1. Études techniques complémentaires
2. Dossiers réglementaires
3. Maîtrises d'œuvre
4. Prise d'eau dans le canal
5. Bassin de décantation des eaux
6. Chenal entre le bassin et les Oves Sud
7. Canaux aériens et enterrés d'OSIRIS
8. Siphon sous la lône de la Platière
9. Ouvrages de génie civil pour alimenter les paléo-chenaux

Le **comité de pilotage** du PTGE qui se réunira une fois par an, est composé de :

- M. le Sous-préfet de Vienne
- La présidente du CEN Isère,
- Le chef du bureau des Relations aux Collectivités et aux Entreprises,
- Le secrétaire général de la sous-préfecture de Vienne,
- Le chef de pôle police d'axe et concessions hydroélectriques, DREAL,
- Le responsable du service environnement de la DDT 38,
- Le responsable du Syndicat Mixte INPIRA,
- La correspondante de l'Agence de l'Eau,
- Le chef du service eau et territoires, CD 38,
- La déléguée territoriale de la CNR,
- Le responsable du bureau des relations avec les collectivités et les entreprises, Sous-préfecture de Vienne,
- La cheffe de l'unité planification et gestion quantitative, DREAL,
- Le directeur général des services, CC EBER,
- La correspondante de la Chambre d'Agriculture de l'Isère,
- Le responsable environnement, GIE OSIRIS,
- La déléguée territoriale de la CNR,
- La représentante du Syndicat Mixte INSPIRA,
- La directrice Pole Environnement et développement Durable, CC EBER,
- Le conservateur de la Réserve Naturelle Nationale de l'île de la Platière,
- Le chef de projet au Conservatoire d'Espaces Naturels de l'île de la Platière,
- Le conseiller délégué GEMAPI, CC EBER,
- Le chargé de mission protection des ressources et Grand cycle de l'eau, CC EBER,
- Le représentant de l'ASA de Salaise sur Sanne.

1. Études complémentaires

Suite au rendu de l'étude de faisabilité, il convient de valider les différentes hypothèses retenues en première approche.

Pourront être abordés (liste non exhaustive) :

- Les caractéristiques techniques des prises d'eau dans le canal
- La capacité de l'ancien chenal Rhône-Poulenc à diriger les eaux vers les paléo-chenaux cibles (Pathologie béton, géotechnique, pollution des sols)
- Les levées topographiques spécifiques à chaque ouvrage du projet,
- Le dimensionnement des différents ouvrages de génie civil à mettre en œuvre
- Tout autre aspect technique nécessitant une étude complémentaire.

2. Études réglementaires

Les études réglementaires envisagées à ce stade sont les suivantes (liste non exhaustive) :

- Étude d'impact
- Autorisation de travaux en Réserve
- Dossier Loi sur L'eau,
- Dossier d'Incidence Natura 2000,
- Dérogation à la protection d'espèce,
- Autorisation de défrichement,
- VISA Concessionnaire CNR.

3. Maîtrises d'œuvre

Des consultations vont être lancées afin de sélectionner une Maîtrise d'Œuvre générale ou des Maîtrises d'Œuvre spécialisées selon les sujets techniques du projet.

4. Prises d'eau dans le canal

Deux prises d'eau seront mises en place, l'une pour alimenter le dispositif des Oves Sud et l'autre pour le dispositif de Gravier-Buissons, Platière Noyer et les Grandes Oves.

Ces prises d'eau permettront de prélever chacune un débit cumulé de 2,5 m³/s. La position finale des futures prises n'est pas figée à ce stade. Elles fonctionneront avec un siphon qui devra être amorcé au départ par une pompe. Les prélèvements seront saisonniers et pulsés, de manière adaptée au niveau réel d'infiltration des sols concernés.

5. Bassin de décantation des eaux

La zone de décantation a pour objectif de piéger les matières en suspension présentes dans les eaux prélevées afin de limiter les risques de colmatage des zones d'infiltration. Elle doit être de surface

suffisante pour permettre le dépôt des fines avant que les écoulements n'atteignent le paléo-chenal des Oves Sud.

6. Chenal entre le bassin et les Oves Sud

En sortie de la zone de décantation, les eaux seront acheminées directement jusqu'au paléo-chenal des Oves Sud via un fossé en terre. Un cadre en béton permettra le passage sous la route de la ferme des Oves pour éviter que celle-ci soit submergée.

7. Canaux aériens et enterrés d'OSIRIS

La localisation et la capacité hydraulique des canaux existants sont compatibles avec une utilisation en vue de réalimenter en eau les paléo-chenaux de l'île de la Platière. Des aménagements seront à prévoir pour compléter le dispositif : une prise d'eau en amont et un passage en siphon sous la lône de la Platière.

La remise en état des canaux sera également à prévoir afin de dégager la végétation et d'effectuer des reprises sur le béton là où il est fragilisé.

8. Siphon sous la lône de la Platière

Le passage sous la lône de la Platière est étudié pour un siphon inversé. Le canal enterré sera prolongé par des conduites sous la lône pour rejoindre le point d'injection souhaité en amont des paléo-chenaux de Graviers Buisson et Platière Noyer. Le siphon inversé fonctionnera si la charge hydraulique en amont est suffisante pour permettre d'atteindre la cote souhaitée en aval. Un ouvrage hydraulique sera présent en sortie du siphon.

9. Ouvrages de génie civil pour alimenter les paléo-chenaux

Après passage sous la digue et sous la lône, les écoulements seront recueillis dans un ouvrage hydraulique de répartition équipé de vannes, puis ils seront dirigés vers les paléo-chenaux de Graviers-Buisson et Platière-Noyer.

Il est envisagé la mise en place d'ouvrages hydrauliques équipés de vannes et le creusement d'un chenal en aval pour alimenter le secteur de Platière Noyer.

Les ouvrages hydrauliques sont envisagés pour une alimentation saisonnière des différents secteurs.

10. Gestion et maintenance des installations

Une fois l'ensemble des travaux réalisés, le CEN Isère aura en charge la gestion du dispositif.

Les travaux de maintenance seront également réalisés par le CEN Isère.

III.2. Présentation de l'équipe concernée par la mission et compétence mobilisées

Le CEN Isère met le personnel suivant à disposition :

- **Yves PRAT-MAIRET**, Conservateur
- **Patrick ROCHE**, Chef de projet « Réalimentation des paléo-chenaux », est responsable du projet au sein du CEN Isère.
- **Anne BRUN**, directrice du Conservatoire, assure le pilotage politique du projet
- **Nathalie LE CARRE**, responsable de gestion administrative et financière de l'antenne Platière et **Emmanuelle GABORIEAU**, responsable administrative et financière du Conservatoire, sont en charge du suivi financier du projet.
- **Manon BOUNOUS**, chargée d'études Flore-Habitats et **Stéphane GAZEL**, Garde-technicien de Réserve Naturelle sont chargés de réaliser une partie des inventaires naturalistes liés à l'état initial du projet.
- **Colas GEIER**, chargé d'administration des bases de données et **David MICHALLET**, chargé d'administration des systèmes d'information, sont en charge de la bancarisation des données collectées et assureront un soutien sur les aspects SIG et base de données aux différentes étapes du projet.
- **Anouk MERLIN**, chargée de communication au CEN Isère, sera en charge des éléments de communication qui pourront être amenés à être réalisés par le CEN Isère, en accord avec les parties prenantes du PTGE.

IV. Répartition de la prise en charge financière

Conformément à la Convention Cadre du PTGE, la CC EBER s'engage à signer avec le CEN de l'Isère cette convention bipartite de financement de l'action de remise en eau des paléo-chenaux et s'engage à prévoir les modalités spécifiques de versement sous forme d'avances, afin de permettre au CEN ISERE de ne pas avoir à solliciter de lignes de trésorerie auprès des banques.

Ce projet, porté par le CEN Isère, présente un coût d'investissement estimé à 7,372 millions d'euros TTC. Le plan de financement acté par la Convention Cadre est le suivant :

- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : 70 %
- CNR : 15 %
- La CC Entre Bièvre et Rhône : 7.5 %
- Le Département de l'Isère : 7.5 %

V. Engagement des signataires

Conformément à la convention cadre, les signataires sont associés, en tant que membre du comité de pilotage, au suivi du PTGE ou à toute autre réunion d'information pendant toute la durée de la présente convention bipartite.

Dans ce cadre, les signataires, s'engagent à informer et associer l'ensemble des partenaires concernés par lesdites actions, notamment par rapport aux avancées des travaux ou des études qu'ils mèneront. Ils s'engagent à partager les éléments de communication autour de chacun des projets concernés.

Les signataires s'engagent également à informer sans délai de toutes difficultés, d'ordre financier, administratif ou technique, de nature à retarder la bonne mise en œuvre des actions du PTGE.

La CC EBER, en tant que financeur partiel de cette action s'engage au versement sous forme d'avances, afin de permettre au CEN ISERE de ne pas avoir à solliciter de lignes de trésorerie auprès des banques.

Le budget prévisionnel de la partie Études est synthétisé dans le tableau suivant :

		2024	2025
	Total études	519 935 €	525 714 €
Part CC EBER	7,50%	38 996 €	39 429 €

Tableau 2 : Synthèse du budget Études

Les modalités spécifiques relatives au déblocage de ces avances sont décrites ci-dessous :

- Déblocage d'une avance de 25% du budget annuel au 15 février 2024
- Déblocage de 50% du budget au 1er avril de l'année en court.
- Déblocage de 25% du budget au 1er septembre de l'année en court.
- Déblocage de 50% du budget au 15 février 2025.
- Déblocage de 25% du budget au 1er mai 2025.
- Déblocage de 25% du budget au 1er septembre 2025.

Les appels de fonds du CEN auprès de la CC EBER seront réalisés selon le calendrier suivant :

Date d'appel de fond 2024	15/02/2024	01/04/2024	01/09/2024
Répartition budget annuel	25%	50%	25%
Montant	9 749 €	19 498 €	9 749 €

Date d'appel de fond 2025	01/02/2025	01/05/2025	01/09/2025
Répartition budget annuel	50%	25%	25%
Montant	19 715 €	9 857 €	9 857 €

Le budget prévisionnel est basé sur les études de faisabilités menées entre 2019 et 2021. Le budget global sera mis à jour sur la base des informations remontées durant les études complémentaires visant à consolider la phase AVP du projet.

Une seconde convention financière sera, par conséquent, proposée courant 2024 pour la partie « Travaux ».

VI. Dénonciation

La présente convention peut être résiliée conventionnellement à tout moment, au gré des **Partenaires** ou sur décision unilatérale de l'un d'eux pour des motifs sérieux d'intérêt général, avant son terme, par courrier recommandé avec accusé de réception.

En cas de désaccord, les **Partenaires** conviennent de tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement amiable de tout litige relatif à l'exécution de la présente convention.

Dans le cas où aucun accord ne serait trouvé, les partenaires porteraient le litige par devant les tribunaux administratifs ayant compétence en la matière.

VII. Calendrier prévisionnel de la mission

Calendrier prévisionnel - Version décembre 2023

		2023				2024				2025				2026				2027				2028		
		Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	Trim. 1	Trim. 2	
Signature du PTGE et des conventions techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre																								
Lancement d'un marché pour la maîtrise d'œuvre des études et investigation préalables, AVP, dossiers réglementaires																								
Maîtrise d'œuvre	Maîtrise d'œuvre pour les phases projet, consultation des entreprises et assistance pour la passation des contrats de travaux																							
	Maîtrise d'œuvre pour la direction de l'exécution de travaux																							
	Assistance à maîtrise d'ouvrage d'un écologue																							
Etudes complémentaires	Etudes géologiques et pédologiques (tests d'infiltration) complémentaires																							
	Etudes géotechniques (passages sous routes...)																							
	Inventaires naturalistes complémentaires, état initial																							
	Relevés topographiques sur les surfaces à aménager																							
	Modélisation hydraulique/couplée modèle hydrogéologique (construction, calage, simulation)																							
	Etudes avant-projet et projet																							
Dossiers réglementaires (loi sur l'eau, défrichage, travaux en réserve naturelle, incidence Natura 2000, espèces protégées, mise en compatibilité des PLU)																								
Instruction autorisations																								
Consultation des entreprises																								
Animation foncière																								
Travaux	Travaux - Paléochenal Grandes Oves																							
	Travaux - Paléochenal Gravier Buisson																							
	Travaux - Paléochenal Platière Noyer																							
	Travaux - Paléochenal Oves Sud																							

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Pour le CEN Isère, La Présidente, Marie-Pierre BARANI	Saint Egrève,	
Pour la CC EBER, La Présidente, Sylvie DEZARNAUD	Saint Maurice l'Exil	